



# CAP des Assistants Ingénieurs

## Séance du 13 mai 2016

Pour cette première CAP de l'année, nous avons abordé :

- les avancements accélérés
- les concours d'IE
- la nouvelle grille indiciaire
- l'évolution de la filière recherche et le devenir du corps des AI

1- Pour les avancements accélérés au titre de 2015, 7 agents pouvaient en bénéficier (conservation de 0,83 de rompus pour l'année prochaine).

Le corps ne comprend plus que 46 agents et 43 prévus pour la fin de l'année.

Les agents bénéficiant de 6 mois d'avancement accélérés sont :

- BURBAN Valérie
- GENACHTE-LE BAIL Anne
- CLEMENT-GEBUS Isabelle
- SACHOT Gérald
- COCCO Fiorella
- BOCHE Élisabeth
- GAILLARD Caroline

Les critères sont toujours identiques : ceux qui en bénéficient n'ont pas eu d'avancement accéléré depuis 2010 ou 2011 et peuvent en bénéficier le plus rapidement possible. C'est-à-dire le collègue qui change d'échelon au 1<sup>er</sup> août 2016 passe avant celui qui change d'échelon au 13 février 2018, car ce dernier n'en n'aura le bénéfice qu'en 2017, nous avons donc intérêt à le présenter en 2017 au titre de 2016.

2 - Pour le concours d'IE, voici ce que nous avons appris:

- en externe, il y a 69 inscrits en Analyse et 37 en Instrumentation. Les résultats de l'admissibilité seront en juin. Pour les sciences sociales il y a 8 admissibles et 55 en Sciences Humaines. L'oral aura lieu fin septembre.

- en interne, il n'y a pas d'admissibilité, tous les candidats qui ont rendu un dossier passent à l'oral (cela constitue la 1<sup>ère</sup> épreuve à coefficient 2, l'épreuve d'oral est coefficient 3). Il y a donc 57 candidats (pour 9 postes) en Sciences Humaines, 9 candidats pour 1 poste en Instrumentation et 11 candidats pour 1 poste en Analyse.

Les oraux auraient lieu à la suite du concours externe, au mois d'octobre.

- Sauvadet : 12 postes sont créés en Sciences Humaines (dont 7 pour le Louvre), 1 poste en Analyse et 1 poste en Programmation et évaluation de la recherche.

Les lieux d'affectation des postes ne sont pas connus à ce jour. Nous avons demandé si la mobilité sera obligatoire en cas de réussite, l'administration s'est engagée à nous fournir une réponse rapidement. A priori ce ne serait pas « dans l'air du temps » d'imposer une mobilité géographique.

Concernant la formation à la préparation de l'oral, 3 sessions sont prévues les 30 et 1<sup>er</sup> juillet et les 4 et 5 juillet. Voir :  
<http://formation.culture.fr/formaltis/portal.stage.fiche.do?id=2705>

Enfin, nous avons appris qu'un concours d'IR était envisagé pour 2017.

3- Depuis le 1<sup>er</sup> avril, la grille indiciaire des AI comporte 2 échelons supplémentaires. 7 des 11 collègues qui étaient au 14<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 3 ans sont passés à l'échelon 15. L'administration n'a toutefois pas conservé l'ancienneté supérieure à 3 ans en le transférant dans le 15<sup>ème</sup> échelon. Questionné sur le sujet, l'administration a répondu qu'il s'agissait d'une règle normale et statutaire de la fonction publique et s'est engagée à nous fournir le détail réglementaire de cette disposition, car nous ne l'avons pas trouvé. Questionnée également sur le fait que le MCC a mis 5 ans pour s'aligner sur le MENESR, on nous a répondu qu'ils n'étaient pas au courant que le ministère de la recherche était passé à 16 échelons !!!!

Interpellé sur le fait que des agents étaient pénalisés par leur incurie, on nous a répondu qu'il y aurait toujours des gens pénalisés...

4- Sur l'évolution du corps la réflexion sur la filière devait reprendre en janvier 2016 mais rien n'a été fait.

La création de près de 50 postes d'IE permettra d'augmenter le nombre d'avancement au choix. Le corps des AI se tarira donc encore plus vite... Consciente de ce problème, l'administration ne souhaite pourtant pas la disparition du corps des AI car le corps des TR n'aurait alors plus de possibilité d'évolution... ce qui est pourtant déjà le cas !!

Rappelons que le dernier TR entré dans le corps des AI date de 2011...

L'administration voit comme une solution l'entrée de la filière recherche du MCC dans la filière interministérielle : nous dépendrions donc du MENESR, en étant affectés au MCC !

On aura l'occasion d'en reparler...

Sur le nouveau régime indemnitaire, la RIFSEEP, le MCC attend l'avancée de la réflexion au MENESR avant de s'y coller pour l'ensemble de la filière recherche. Pas avant l'automne donc.

Vos Élus se tiennent à votre disposition:

**Emmanuel GEORGES:** Drac pays de Loire, 02.40.14.23.35, [emmanuel.georges@culture.gouv.fr](mailto:emmanuel.georges@culture.gouv.fr)

**Julie CHARMOILLAUX:** Drac Auvergne, 04.73.41.26.32, [julie.charmoillaux@culture.gouv.fr](mailto:julie.charmoillaux@culture.gouv.fr)

**Anne-Claire VIRON:** EP école du Louvre, 01.55.35.18.19, [anne-claire.viron-rochet@ecoledulouvre.fr](mailto:anne-claire.viron-rochet@ecoledulouvre.fr)

**Elisa PORTO:** C2RMF Paris, 01.40.20.56.74, [elisa.porto@culture.gouv.fr](mailto:elisa.porto@culture.gouv.fr)

61 rue de Richelieu 75002 Paris Tél: 01.40.15.51.70 Fax: 01.40.15.51.77

Mel : [cgt-culture@culture.fr](mailto:cgt-culture@culture.fr) internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)